

Appui à l'organisation de la compétence GEMAPI sur le bassin de la Vienne

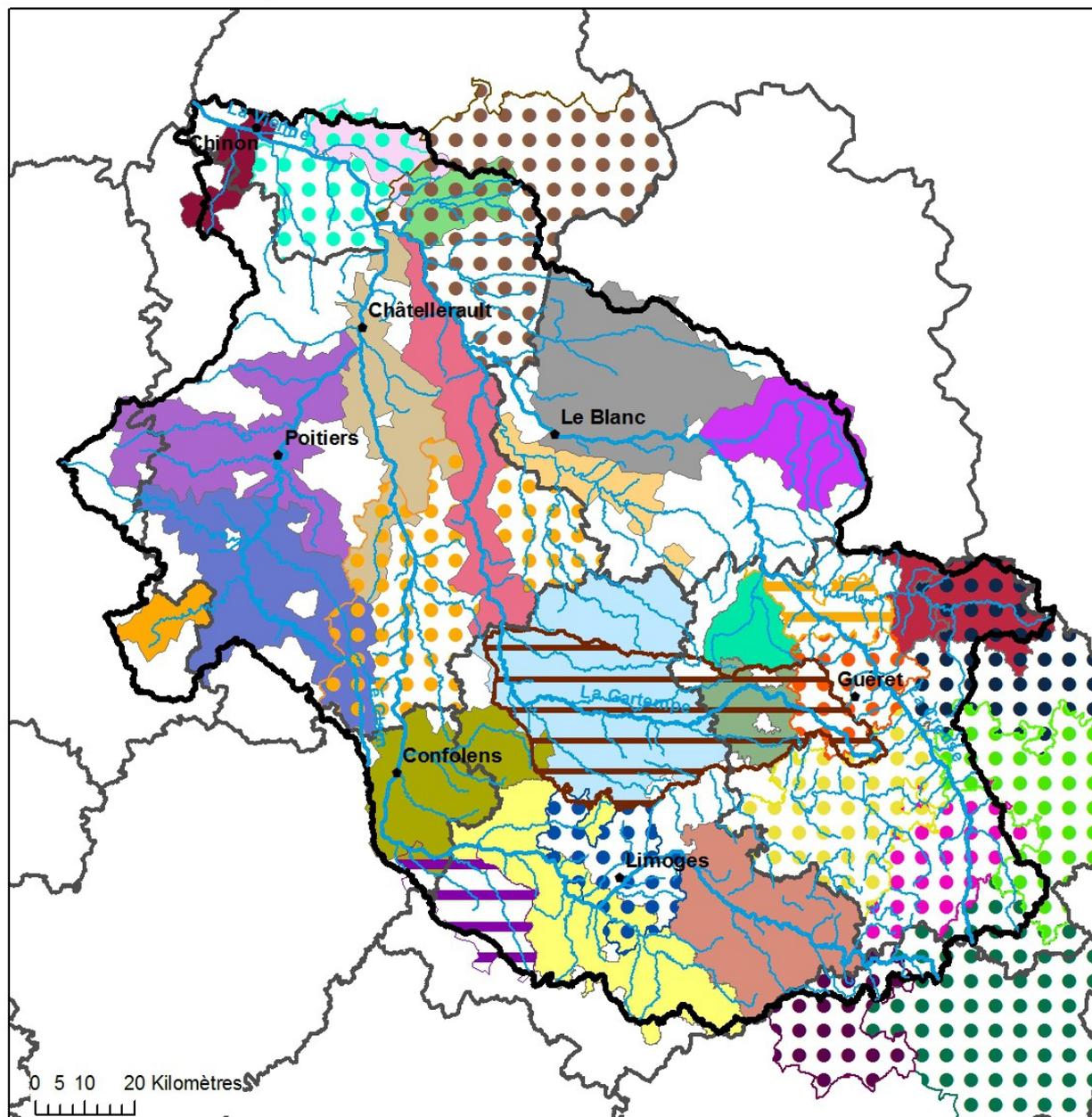
4 octobre 2018, Webconférence organisée par l'OIEau



Bassin de la Vienne

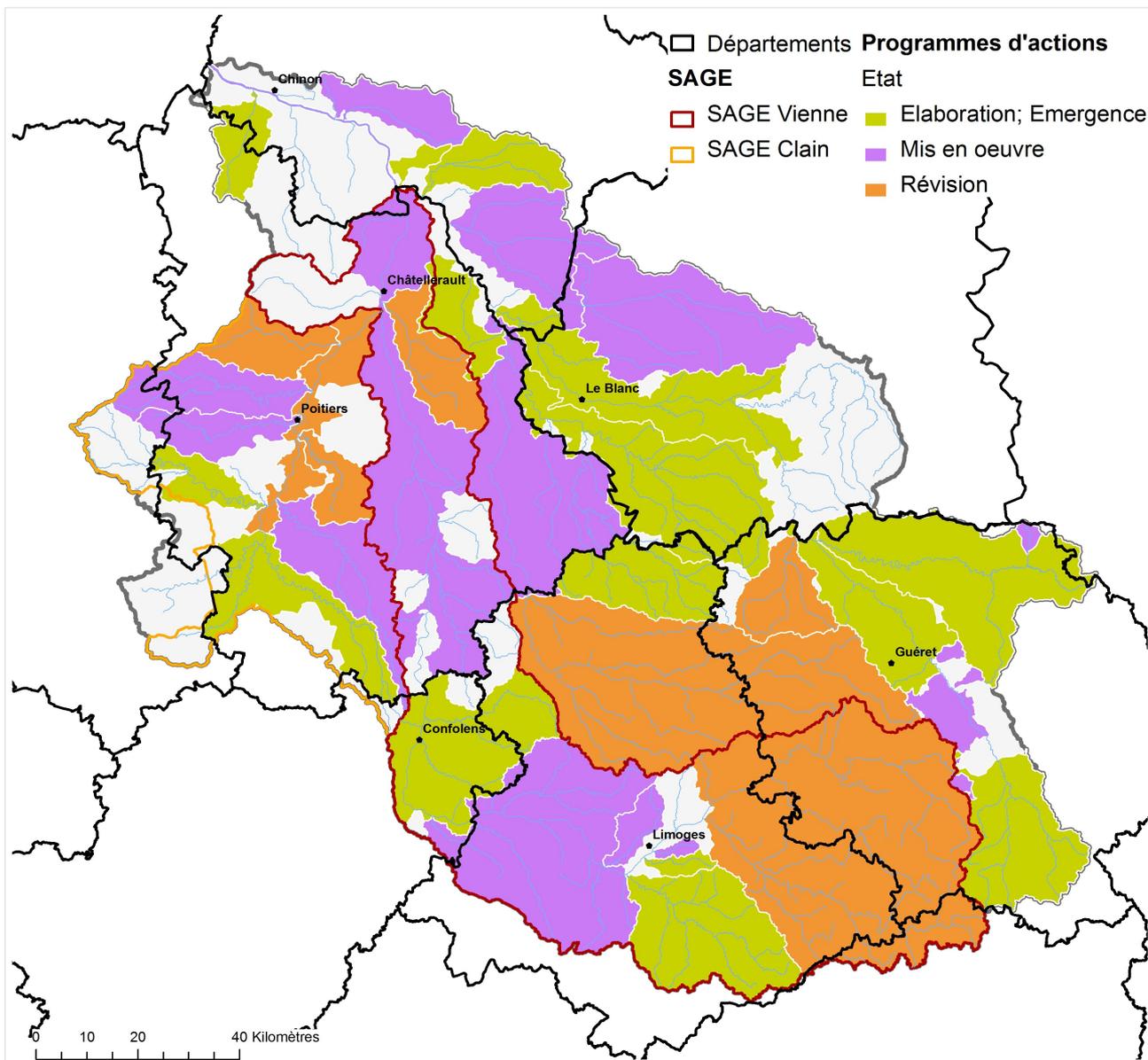


Structures à compétence rivière sur le bassin de la Vienne

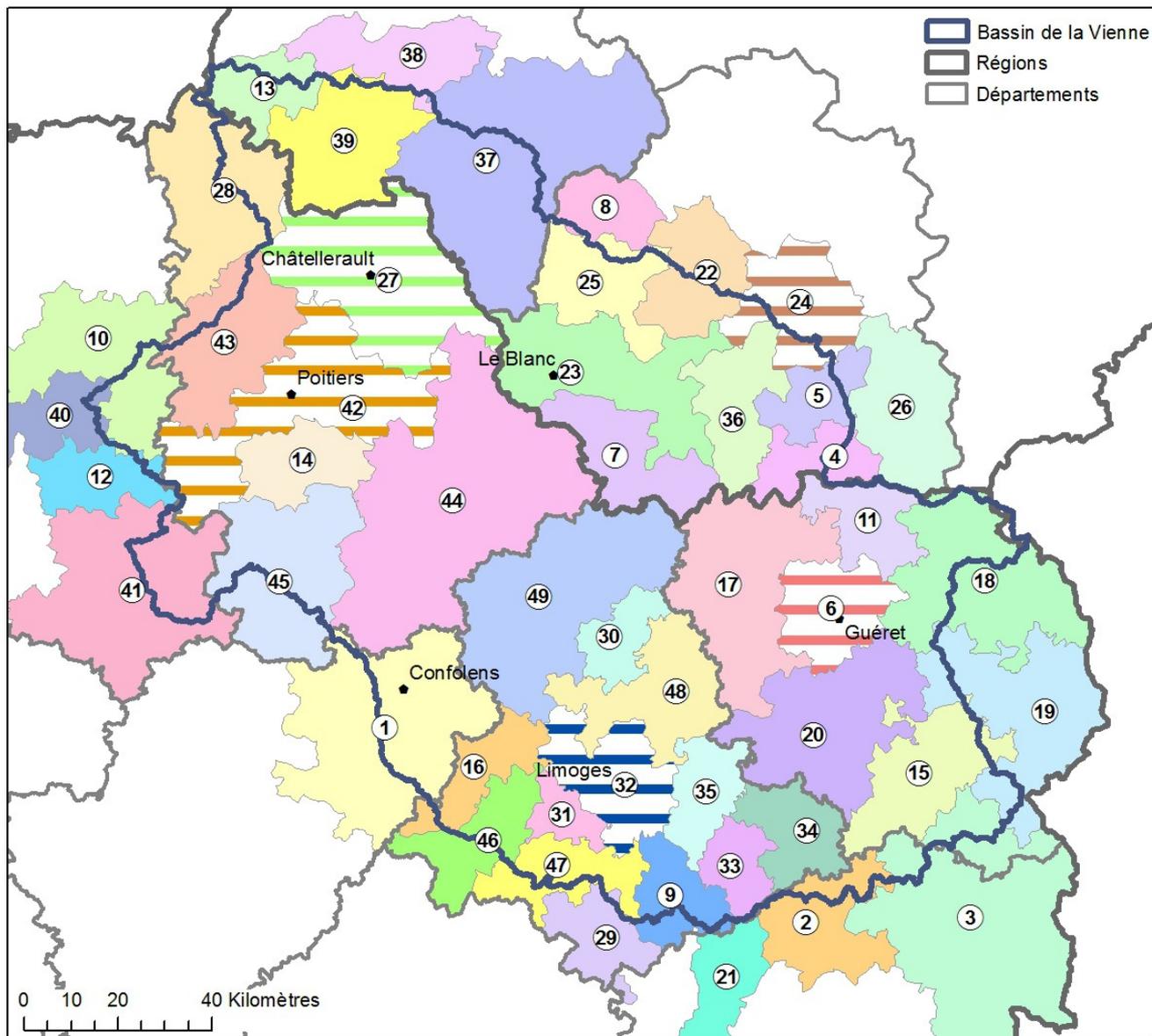


- Départements
- ▣ Bassin de la Vienne
- Structures à compétence rivière**
- ▣ CA Grand Guéret
- ▣ CA Limoges Métropole
- ▣ CC "Est Creuse"
- ▣ CC Boussac Gouzou Evaux Chambon
- ▣ CC CIATE / Bourgneuf / Royere de Vassivière
- ▣ CC Creuse Grand Sud
- ▣ CC Loches Sud Touraine
- ▣ CC Touraine Val de Vienne
- ▣ CC Vezere Monediere Millesources
- ▣ CC Vienne Gartempe
- ▣ Haute Corrèze Communauté
- ▣ PETR Monts et Barrages
- ▣ S Assnsmt mise en valeur Brenne
- ▣ S Dive sud
- ▣ S. rivières Vienne et affluents (Syrva)
- ▣ SA Bassin Anglin
- ▣ SA Bassin Bouzanne
- ▣ SA Bassin Vienne
- ▣ SI Curage Entretien Esves affluents
- ▣ SI du Goire de l'Issoire et de la Vienne en Char.
- ▣ SIA Gartempe-Ardour
- ▣ SIA Manse affluents
- ▣ SIA Negrone
- ▣ SIA Riviere Creuse et affluents
- ▣ SIA Sedelle Cazine Brezentine
- ▣ SIA de la Gartempe
- ▣ SIVOM Boussac-Chatelus
- ▣ SM Aménagement du Bassin de la Gartempe et afflu*
- ▣ SM Contrat de Rivière Gartempe
- ▣ SM Vienne-Gorre
- ▣ SM vallées du Clain sud
- ▣ Syndicat Clain aval

Conception : EPTB Vienne
 Sources : AELB, IGN, DGCL, EPTB Vienne
 Date : mai 2017



Communautés de communes et d'agglomération sur le bassin de la Vienne



EPCI à fiscalité propre

- 1. CC de Charente Limousine
- 2. CC Vezere-Monediere-Millesources
- 3. Haute Corrèze Communauté
- 4. CC de la Marche Berrichonne
- 5. CC du Val de Bouzanne
- 6. CA du Grand Gueret
- 7. CC Marche Occitane - Val d'Anglin
- 8. CC du Chatillonnais en Berry
- 9. CC Briance Sud Haute Vienne
- 10. CC de Parthenay-Gatine
- 11. CC Portes de la Creuse en Marche
- 12. CC Haut Val de Sevre
- 13. CC Chinon, Vienne et Loire
- 14. CC des Vallées du Clain
- 15. CC Creuse Grand Sud
- 16. CC Porte Océane du Limousin
- 17. CC Monts et vallées de l'ouest Creuse
- 18. CC Boussac Gouzou Evaux Chambon
- 19. CC "Est Creuse"
- 20. CC CIATE / Bourgneuf / R. de V.
- 21. CC du Pays d'Uzerche
- 22. CC Val de l'Indre - Brenne
- 23. CC Brenne - Val de Creuse
- 24. Chateauroux Metropole
- 25. CC Coeur de Brenne
- 26. CC de la Chatre et Sainte Severe
- 27. CA Grand Châtelleraut
- 28. CC du Pays Loudunais
- 29. CC du Pays de Saint Yrieix
- 30. CC Gartempe - Saint Pardoux
- 31. CC du Val de Vienne
- 32. CA Limoges Metropole
- 33. CC Briance Combade
- 34. CC des Portes de Vassivière
- 35. CC de Noblat
- 36. CC Eguzon-Argenton-Vallée de la Creuse
- 37. CC Loches Sud Touraine
- 38. CC Touraine Vallée de l'Indre
- 39. CC Touraine Val de Vienne
- 40. CC Val de Gatine
- 41. CC Cellois, Coeur de Poitou, Mellois et Val B.
- 42. CA Grand Poitiers
- 43. CC du Haut-Poitou
- 44. CC Vienne et Gartempe
- 45. CC du Civraisien en Poitou
- 46. CC Ouest Limousin
- 47. CC Pays de Nexon-Monts de Chalus
- 48. CC Elan Limousin Avenir Nature
- 49. CC du Haut Limousin en Marche

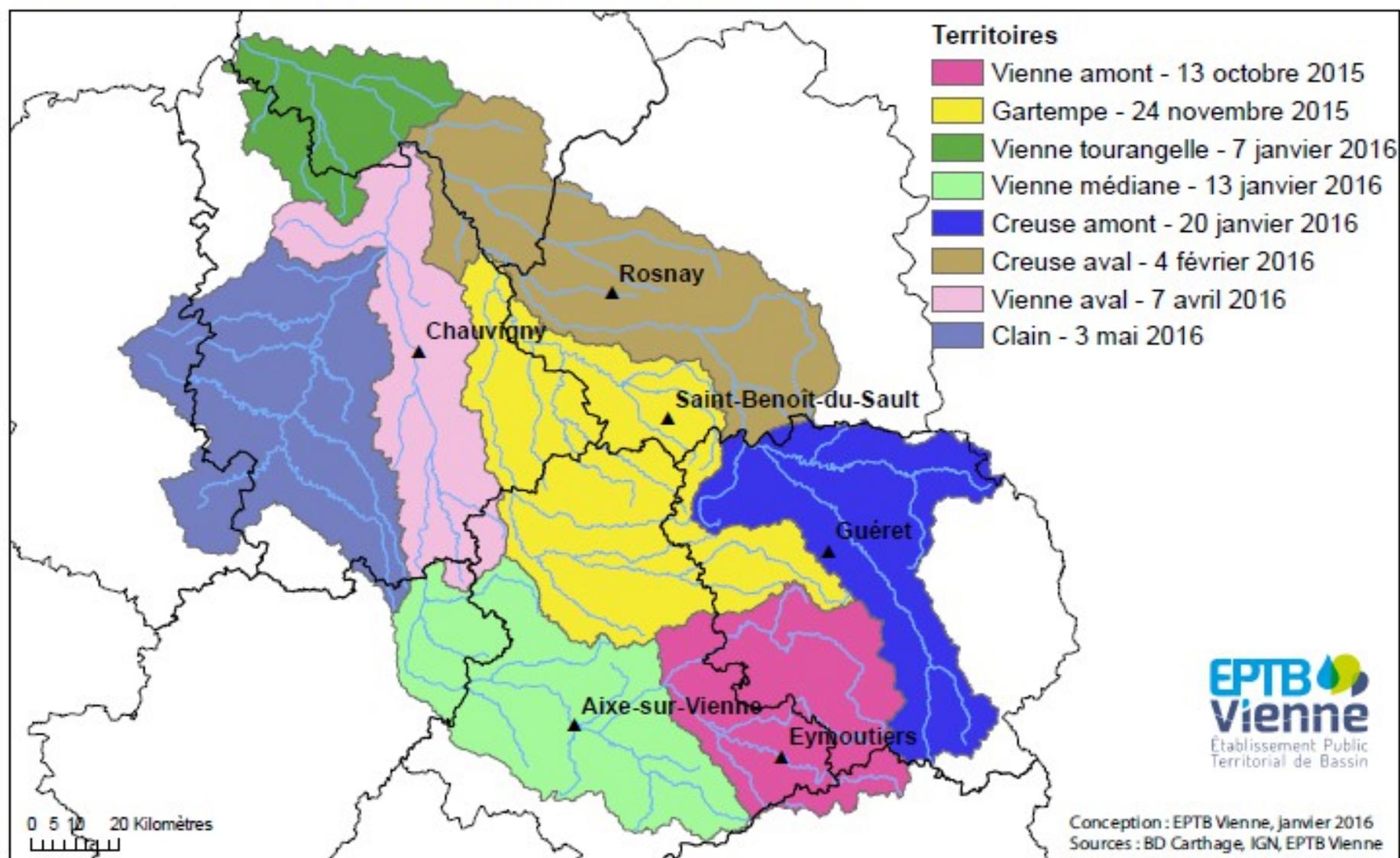
Motivations de la démarche d'accompagnement des groupements de collectivités dans l'organisation de la compétence GEMAPI

- Besoin d'information identifié
- Inscription dans les missions d'accompagnement de l'EPTB
- Contribution à la mission d'appui technique de bassin
- Intérêt de disposer d'une maîtrise d'ouvrage organisée et efficiente

Conception de la démarche d'accompagnement des groupements de collectivités dans l'organisation de la compétence GEMAPI

- Positionner la réflexion au niveau des sous bassins hydrographiques
- Favoriser un mode de travail collaboratif associant les EPCI à fiscalité propre et les syndicats de rivière
- Proposer un accompagnement homogène pour l'ensemble du bassin

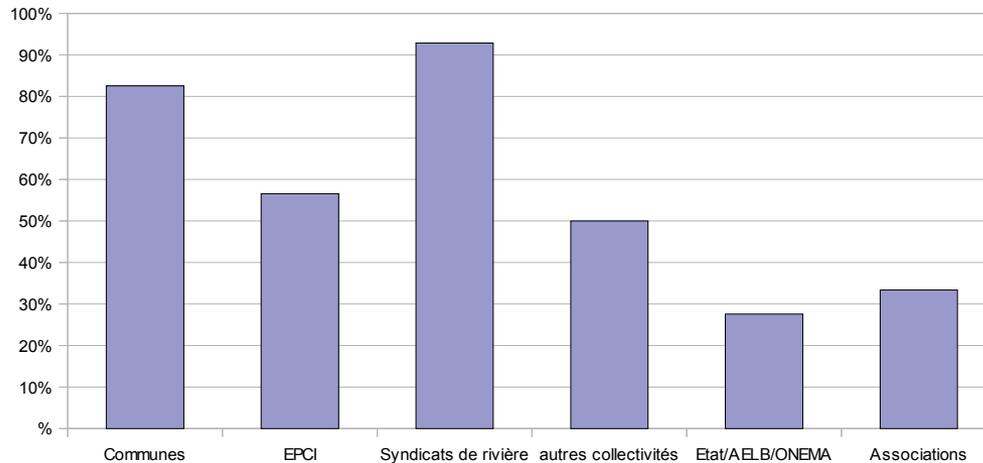
Le bassin de la Vienne découpé en 8 sous bassins



Organisation des séances par sous bassins

- Public cible : EPCI à FP, syndicats de rivière, services de l'Etat, établissements publics, associations
- Période : octobre 2015 à mai 2016

taux de participation par organisme (par rapport aux invitations)



Déroulement des séances

- Information / explication
- Examen de l'organisation actuelle
- Echanges sur les évolutions envisagées
- Synthèse des positionnements et pistes envisagées
- Mise en ligne des comptes rendus et analyses cartographiques

Échanges sur l'organisation du territoire

- 
- Volonté de différer la réflexion
 - Souhait de maintenir l'organisation actuelle même si elle s'avère imparfaite
 - GEMAPI perçue comme une opportunité pour repenser l'organisation
 - Définition d'un schéma organisationnel partagé et engagement des démarches en faveur de sa mise en oeuvre

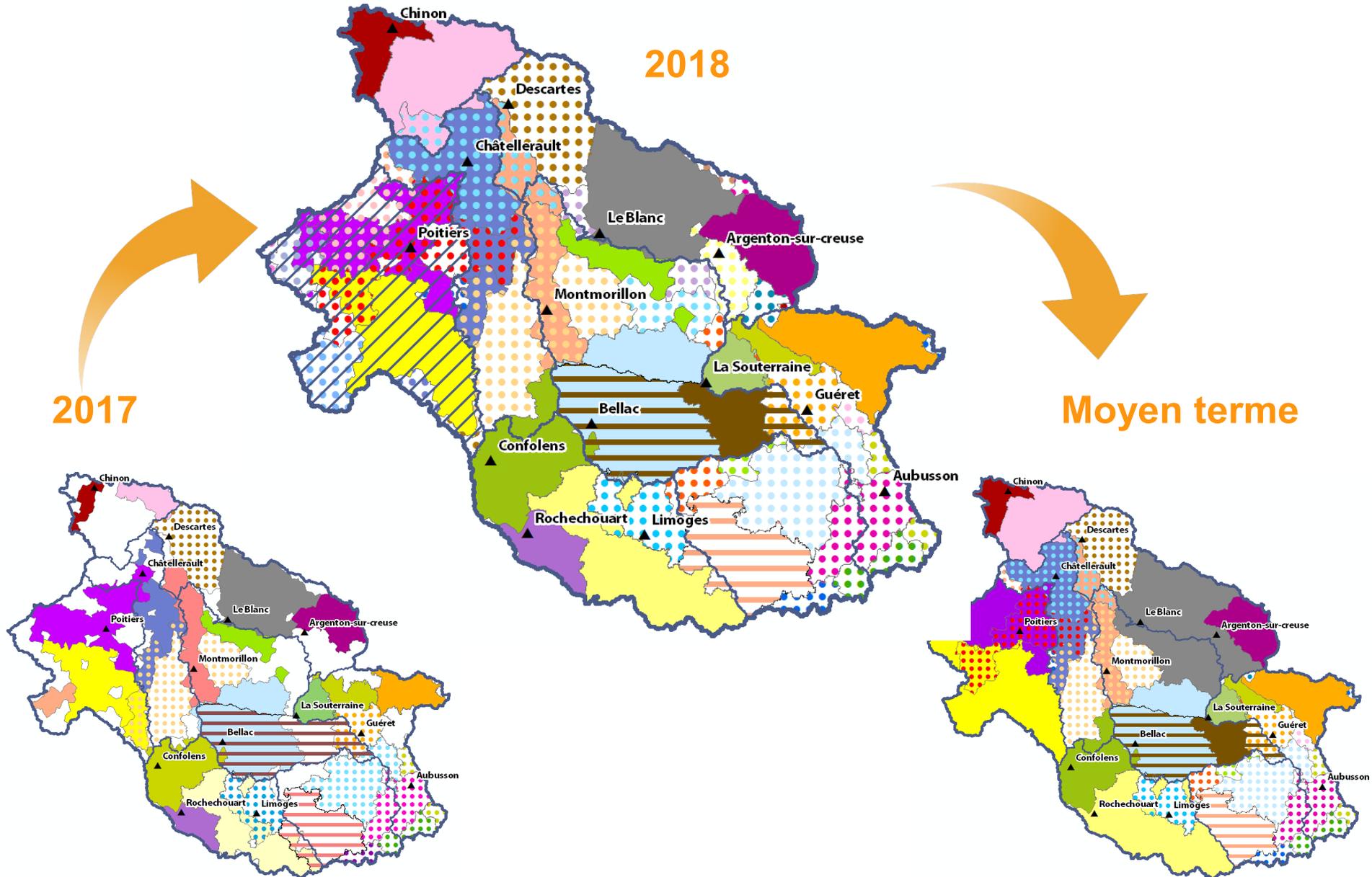
Réunions ou appuis complémentaires relatifs à la compétence GEMAPI

- Approfondissement de scénarios organisationnels, évaluation de la répartition de la taxe GEMAPI pour les ménages, information...
- Conventionnement avec des structures prévoyant des réorganisations importantes

Extrait feuille de route petite Creuse

Action/tâche	échéance	Structure concernée
Délibération en faveur de la création d'un syndicat porteur de la compétence GEMAPI sur le bassin de la petite Creuse	30 septembre	Les 2 syndicats et l'ensemble des EPCI à FP concernées par le bassin de la petite Creuse
Signature de la convention d'assistance de l'EPTB au SIVOM de Boussac et au SIARCA	30 septembre	SIARCA SIVOM de Boussac EPTB Vienne
Rédaction des statuts	15 septembre	EPTB Vienne
Consultation préalable sur les statuts et organisation de la concertation avec l'ensemble des EPCI	Jusqu'au 30 octobre	SIARCA SIVOM de Boussac
Production d'un arrêté de délimitation du périmètre du syndicat (2 mois à compter de la saisine d'au moins une collectivité) Engagement de la procédure de création du syndicat de la petite creuse	30 novembre	Préfecture
Consultation des collectivités concernées et de leurs groupements	Début mars (3 mois)	Les 2 syndicats et l'ensemble des EPCI à FP concernées par le bassin de la petite Creuse et de leurs communes membres
Production de l'arrêté de création du syndicat de la petite creuse	mars	Préfecture

Evolution de l'organisation de la compétence GEMAPI sur le bassin de la Vienne



Conclusion

- Reconnaissance du rôle de référent GEMAPI sur le territoire
- Avancées significatives sur des territoires orphelins
- Evolutions moins évidentes sur les secteurs déjà investis dans la gestion des milieux aquatiques
- Tâtonnement sur le volet prévention des inondations
- Résultats intégrés dans la SOCLE Loire Bretagne

**Merci de
votre
attention**

18 rue Soyouz
Parc ESTER Technopole
87068 Limoges Cedex
Tel : 05 55 06 39 42
www.eptb-vienne.fr

Le bassin de la Vienne



Le Clain



La Vienne aval



La Creuse



La Vienne amont



Le bassin de la Vienne
en quelques chiffres :

21 157 km²

17 000 km de cours d'eau

1 030 248 habitants

3 régions

8 départements

856 communes